

Paris, le 25 avril 2025

Résultats annuels 2024 : 16 milliards d'euros de dette sociale amortis en 2024

Le Conseil d'administration de la CADES, sous la présidence de M. Pierre RICORDEAU, s'est déroulé ce 27 mars 2025 et a arrêté les comptes de la Caisse pour l'exercice 2024. Ces comptes ont été approuvés par les ministres de tutelle.

Préalablement, le Comité d'audit s'était réuni le 25 mars 2025 sous la présidence de M. Yves Laqueille, vice-président du Conseil d'administration de la CNAM et administrateur de la CADES, en vue d'examiner les comptes annuels 2024 présentés par l'agent comptable.

M. Pierre Ricordeau, président du Conseil d'administration de la CADES a déclaré à cette occasion :
"En 2024, une ultime reprise de dette de 8,8 milliards d'euros est venue achever le processus de reprise de 136 milliards d'euros prévu par la loi ordinaire du 7 août 2020. Cette dernière opération de reprise de dette confirme la capacité de la CADES à répondre aux enjeux fixés par le législateur.»

Éléments significatifs du résultat au 31 décembre 2024

Au 31 décembre, en milliards d'€	2024	2023
Produit net de la ressource	19,2	21,1
Charges	3,2	2,8
Résultat	16,0	18,3

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 3,2 milliards d'euros.

Le résultat de 16,0 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

Ce résultat est conforme à l'objectif d'amortissement 2024 rectifié de 15,99 milliards d'euros qui avait été voté par le Parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025. Il prend en compte les effets de la baisse de la part de la CSG affectée à la CADES à compter de 2024, tel que prévu lors de la reprise de dette de 2020.

En 2024, la CADES a réalisé un programme de moyen et long terme d'un montant de 18,1 milliards d'euros. Ce programme a permis d'achever la reprise par la CADES de la dernière tranche de 8,8 milliards d'euros de la reprise de dette de 136 milliards d'euros de dette sociale votée par le Parlement en juillet 2020. Cette reprise de dette avait fait l'objet d'un premier transfert de 20 milliards d'euros au second semestre 2020, puis d'un transfert de 40 milliards en 2021 et en 2022, de 27,2 milliards en 2023.

Conformément à la loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie et au décret du 6 mars 2024¹, 8,8 milliards d'euros, versés au cours de l'exercice 2024 à l'ACOSS au titre du régime général, bénéficient à la branche maladie.

Fin 2024, 258,6 milliards d'euros de dette sociale ont ainsi été amortis par la CADES sur les 396,5 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 8,8 milliards d'euros au titre de 2024). Toutes les reprises

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049241403>

de dette antérieures à celle de 2020 ont été complètement amorties. La CADES se consacre aujourd'hui uniquement à l'amortissement de reprise de 2020.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministère chargé des finances et du ministère chargé de la Sécurité sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires. Ses comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Geneviève GAUTHEY
Secrétaire générale
Tél. : 01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr

Philippe PETITBON
Secrétaire général adjoint
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@cades.fr

Maelle VIALE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
maelle.viale@cades.fr